

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page 10 fr. la ligne; Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France 15 — Etranger 20 fr. par an

Les hâbleries d'Hitler

Le grand homme qui fait fureur en Allemagne, ne manque pas d'une certaine audace. Son discours à la rentrée du Reichstag est tout un poème. Certes, comme dans tous les discours, il y a d'excellents plats, mais vraiment parmi quelques bons mets, il a osé présenter un délicate parfaitement indigeste.

Il a dit en substance : le traité de Versailles n'aurait pas dû, pour pacifier le monde, punir et exiger la réparation des torts causés, mais rétablir les relations économiques, faire une place aux vainqueurs et aux vaincus.

Naturellement nous devinons bien la place qu'aurait désirée les vaincus, et ce n'est pas celle qu'on leur a faite. L'Allemagne aurait parfaitement admis qu'après avoir poussé l'Autriche à la guerre, ravagé la Belgique pour pénétrer plus rapidement en France, systématiquement détruit les mines de Lens, fusillé des villages entiers, brûlé, pillé, rasé les arbres fruitiers, causé des millions de morts et d'écloués, on la tienne quitte de tout et on lui tende une main secourable en lui disant : « A la prochaine ».

Nous serions encore tout disposés à nous apitoyer sur les difficultés que supporte maintenant la jeunesse allemande qui, en effet, n'a pas fait la guerre, si ce n'était pas précisément cette génération qui est la plus enrégée à préparer de nouveaux conflits.

Il faut dire la vérité : ceux qui ont vraiment connu les horreurs de la guerre n'ont nulle envie de recommencer et préfèrent en général toutes les capitulations à l'abominable tuerie. Or, la France généreuse n'a jamais demandé à personne le servage; ce ne sont pas les fils de la Révolution française de 1893 qui ont jamais désiré asservir les autres; mais il est une loi morale qu'Hitler ne devrait pas méconnaître; ceux qui ont fait le mal doivent, dans la mesure de leur force, le réparer; ceux qui ont fait le mal doivent en avoir le regret; ce n'est qu'à cette condition que le pardon peut leur être accordé et que la remise d'une partie des peines peut être envisagée. Il est triste de constater que l'orgueil insensé de ce dictateur ne lui permet pas d'avoir une claire vision des choses du passé. On ne laisse pas des armes aux assassins et on ne désarme pas soi-même devant les bandits; toute la question du désarmement est là : que ferait l'Allemagne de sa liberté d'action ? Quelle garantie aurions-nous pour l'avenir en présence d'un peuple qui renie ses responsabilités, qui ergote sur les déclarations qu'il a faites au traité de Versailles et qui, demain, pénétrant dans le couloir de Dantzig, prétendra encore avoir été l'agressé ?

Ah ! dites-vous, Monsieur le Chancelier, le traité de Versailles n'a pas voulu la paix, et que voulez donc, je vous prie, toutes vos chemises brunes, qui, sur la place publique, brûlent en autodafé les œuvres pacifiques des meilleurs d'entre vous ? C'est gentil vraiment de parler après cela de ce qu'il aurait fallu prévoir pour faire la part belle à la sentimentale Allemagne, pour lui permettre de reconquérir vivement les marchés économiques du monde, alors qu'elle avait tout brisé chez les autres. Qui donc, aujourd'hui, est capable de se pencher à de tels gloses, après les faillites voulues, les manœuvres financières aidées par tout ce que l'univers contient de banquiers véreux ? Les bons amis auxquels vous avez dû, pendant la guerre et après, tant de dons secourables, tant d'emprunts jamais remboursés, savent depuis hier ce qu'il en coûte de vous faire crédit, de quelle manière vous payez vos dettes de reconnaissance et quelle est véritablement votre conception de la liberté.

Cependant les imbéciles que vous avez séduits par votre infernale faconde, qui vous écoutent bouche-bée et qui sont prêts à commettre les pires folies ont droit à notre commisération, car vous les avez trompés; vous les avez dressés injustement non seulement contre vos voisins, mais, chez vous-même, contre des travailleurs leurs frères, contre des commerçants inoffensifs et contre des savants allemands en cœur grand et généreux. C'est le monde entier ne peut manquer de le voir et comme on ne peut rien lui tirer de solide sur la colère, l'injustice et l'erreur, ce n'est pas le discours d'ouver-

ture du Reichstag, en dépit du lest que vous avez jeté, qui vous sortira de l'impasse où vous vous êtes engagé.

CIVIS.

BULLETIN

La presse tunisienne muselée et le destour dissous

Entendons par presse tunisienne celle qui relève des autorités beylicales musulmanes et non la presse française qui, elle, si elle dépasse les bornes, est justiciable des tribunaux français ou de l'édit royal de 1778 qui permet au Résident Général de nous réexpédier en cinq secs, franco de port, en France, sans autre forme de procès : Colrat, Fabre, Paul de Stockem, Louzon en firent l'expérience, et nous-même avons failli plusieurs fois en subir les effets mais, grâce à de puissants concours d'amis parlementaires, nous avons toujours esquivé le voyage de retour gratuit dans la Métropole mais, par contre, on ne nous a pas ménagé les procès qui pleuvaient sur nos têtes.

A Tunis, nous étions invariablement condamnés au maximum, ce qui ne nous faisait ni chaud ni froid, mais en appel c'était généralement l'acquiescement, sauf pour ce coquin de Millet que nous avions traité peu civilement d'assassin pour avoir laissé embrocher un de ses officiers d'ordonnance, le capitaine de frégate Serconnet.

Ce fut une belle histoire, et il fallait avoir 30 ans pour oser porter pareille accusation sur un Résident Général.

Mais si c'était à refaire, peut-être regarderions-nous à deux fois avant de traiter le représentant de la France comme du poisson pourri.

C'est pourtant ce que faisaient nos confrères de la presse tunisienne nationaliste, ou plutôt destourienne, qui atteignaient vraiment un peu trop fort et trop loin. Il fallait y mettre un terme, c'est alors qu'on fabriqua les fameux décrets du 6 mai ordonnant l'internement dans une tribu, un douar, un village ou une île, les Kerkennah ou Djerba, que nous désapproprions, car ces décrets étaient de la beaulté pour les chats inopérants, un simple épouvantail à moineaux dont les intéressés ne tinrent aucun compte.

Le Gouvernement comprit qu'il avait fait fausse route et, par un nouveau décret, vient d'étendre à la presse musulmane de langue française les dispositions du décret du 14 octobre 1884 modifié par les décrets du 6 mai 1893 et du 15 juillet 1910.

Sur la présentation de Notre Premier Ministre :

Après nous être assuré de l'assentiment du Gouvernement français ;

DECRETS

ARTICLE PREMIER. — Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les dispositions de l'article 14 du décret du 14 octobre 1884 modifié par les décrets du 6 mai 1893 et du 15 juillet 1910 seront également applicables aux journaux ou écrits, de caractère politique, publiés dans la Régence en toute autre langue que la langue arabe ou hébraïque, et dirigés ou rédigés par nos sujets soit directement, soit par personnes interposées.

ART. 2. — Le présent décret sera applicable immédiatement après sa publication au « Journal Officiel ».

Ici, nous ne sortons pas de la légalité, mais alors à quoi bon toutes ces écoles franco-arabes où nous enseignons les français si nous pouvons supprimer les journaux qui se publient dans notre langue ?

Fermons-les donc et nous réaliserons des économies sérieuses et remplaçons-les par des kouttabs ou écoles coraniques avec leurs mouqdebs, puisque le parti nationaliste entend reprendre le pouvoir avec un parlement élu et des ministres responsables devant celui-ci !

Alors le bey n'aurait plus aucun privilège, pas même celui de nommer un cantonnier !

Il faut être fou pour rêver pareil état de chose.

Quand la France est venue en Tunisie pour mettre un terme aux incursions des Khroumirs dans le département de Constantine où ils pratiquaient des razzias fructueuses, il a traité avec le souverain du pays, le bey Sadok, et non avec ses sujets plus ou moins évolués, plus ou

moins instruits dans nos facultés; alors la France doit aide et protection à son successeur, et elle ne faillira pas à sa mission.

Si des tunisiens ont des sujets de mécontentement, qu'ils les expriment d'une façon correcte dans leurs journaux de langue arabe, et tout sera pour le mieux dans la meilleure des Tunisies.

Au besoin des journaux français pourraient leur prêter leur concours, mais nous sommes sûrs et certains que ni les uns ni les autres n'oublieront jamais leur nationalité et se garderont d'écrire qu'ils opposeront la force à la force pour faire déguerpir du pays leurs compatriotes. N'est-ce pas Duran ? L. de P.

Louis Garenne en Cour d'assises



Les vieux tunisiens d'avant-guerre, surtout les bizertins, dont il avait été le président de leur Chambre de Commerce, se souviennent certainement encore de Louis Garenne qui à Tunis avait fait plusieurs métiers sans beaucoup de succès, et à Bizerte se lança dans les entreprises où il réussit, croyons-nous, à amasser un magot qui lui permit d'aller s'installer au Maroc, à Casablanca.

Dans cette ville il créa même, croyons-nous, un journal, et se lança hardiment dans les affaires.

Par suite de quelles circonstances est-il déféré à la Cour d'Assises du Puy de Dôme dont il est conseiller général ?

C'est ce que nous ignorons, car la nouvelle, nous la trouvons dans le « Cit. Marocain » de Casablanca qui, lui-même, la tient du « Charivari » de Paris.

Et voici ce que disent nos confrères : « Une brochette d'accusés distingués est promise au jury du Puy-de-Dôme pour la prochaine session d'assises :

« Une affaire de faux en écritures, dont l'instruction, conduite à Clermont-Ferrand, est maintenant terminée, met en effet en cause un notaire des plus connus de cette ville, M. Pierre Néel, le maire de l'importante commune thermale de Chamalières, M. Chatrouse, et enfin, un conseiller général, M. Garenne, maire de Tauves (Puy-de-Dôme) et entrepreneur de travaux publics au Maroc.

« Un maire socialiste, un conseiller général, un notaire provincial de premier plan, ce sont là des hôtes exceptionnels pour le banc des accusés.

« Est-ce à cause de leur qualité que l'ordonnance de renvoi tarde à paraître et que le plume du juge, au moment de signer cette pièce décisive, semble figé dans l'encrier ?

« L'instruction est achevée, nous le répétons. Le dossier est complet. Il est tel qu'aucune discussion n'est possible sur le caractère criminel des faits. On n'attend plus que l'ordonnance qui livrera les coupables au jury.

« Mais le notaire véreux a demandé à ses amis politiques une dernière tentative en sa faveur, et le conseiller général Garenne fut désespérément pour s'épargner la révélation publique des trois condamnations qui ornent son casier judiciaire.

« Vaines tentatives. Il est trop tard maintenant pour étouffer l'affaire, dont le retentissement en Auvergne est très grand.

« Le Charivari du samedi 13 mai 1933. Qu'elle est au juste l'inculpation qui pèse sur Garenne et ses co-accusés ?

Bientôt nous serons renseignés et nous ferons part à nos lecteurs des crimes qui sont imputés à Louis Garenne et à ses co-inceulps.

Mais quelle déchéance pour ce dernier qui, un jour, avait l'ambition de brigner un siège à la Chambre des Députés ?

C'est plutôt à la Maison Centrale de Riom, qui se trouve justement dans le Puy-de-Dôme, que Louis Garenne ira peut-être finir ses jours, car les ans ont dû blanchir ses cheveux et mettre un frein à son tempérament qui était excessif lorsqu'il habitait la Tunisie.

PASSEZ L'ETE EN HAUTE-SAVOIE et rendez-vous à Saint Cergues-les-Voiron à la Villa de l'Archet, à 6 kilomètres d'Annemasse et 10 de Genève.

Tout confort, cuisine soignée.

Chambre et pension : 25 à 28 francs par jour.

Ecrire à Mme Ducret, propriétaire.

Le fonctionnarisme en Afrique du Nord

Notre excellent confrère Paul Lafitte écrit dans les « Annales Coloniales » cet article qui laisse rêver et a dû faire bondir l'ami Pellegrin qui collabore lui aussi aux « Annales Coloniales » :

Les deux Protectorats de l'Afrique Française du Nord se plaignent l'un et l'autre d'une pléthore onéreuse de fonctionnaires et demandent une révision de leurs cadres administratifs.

L'Algérie, de son côté, bien que ses institutions soient différentes, estime nécessaire de diminuer le nombre des agents de ses services. Elle vient d'ailleurs de donner l'exemple en supprimant plusieurs sous-directions.

Cependant, pour ses 6 millions $\frac{1}{2}$ d'habitants, elle compte encore 17.000 fonctionnaires qui touchent les traitements qui leur seraient dévolus s'ils occupaient leur emploi en France, plus le fameux « tiers colonial » qui augmente ces émoluments de 33 %.

En prenant ces chiffres pour base, la Tunisie et le Maroc se plaignent d'avoir des fonctionnaires en surnombre.

La Tunisie, en effet, pour ses 2 millions d'habitants, voit élargir au budget que cette population relativement peu nombreuse doit alimenter, une armée de 12.000 fonctionnaires qui touchent comme ceux d'Algérie, les appointements allégués en France aux emplois correspondants, augmentés de 33 %.

Au Maroc, 16.000 fonctionnaires pour une population de 5 millions d'habitants; mais ces agents privilégiés bénéficient d'une augmentation de 36 % sur les appointements de France.

Il semble qu'en ouvrant plus largement les portes des administrations aux jeunes gens habitant le pays — aussi bien français qu'indigènes — on pourrait limiter l'octroi du tiers colonial au petit nombre de fonctionnaires que l'on serait encore obligé de demander à la Métropole.

Il n'y a véritablement aucune raison de payer à Tunis, à Alger, à Casablanca, dans les villes du Maroc ou de la Tunisie, 30.000 francs le fonctionnaire qui, à Toulouse, à Bordeaux, à Orléans, n'en toucherait que 20.000, la vie n'étant pas plus chère — plutôt moins — dans les cités africaines.

Pour l'intérieur, on pourrait compenser les inconvénients de certaines résidences par des indemnités spéciales qui n'atteindraient d'ailleurs par le 30 % des appointements.

Il n'y aurait guère que pour les professeurs agrégés, les ingénieurs diplômés de nos grandes écoles, les spécialistes auxquels on demanderait des compétences introuvables dans le pays même, que cette munificence serait justifiée.

Cette mesure à elle seule réaliserait des millions d'économie sur les chapitres budgétaires consacrés aux fonctionnaires, et la valeur de l'administration n'en serait nullement atteinte.

P. LAFFITE.

Nous attendons la réponse de Pellegrin, elle n'est pas encore venue. Peut-être viendra-t-elle bientôt ?

En tout cas les fonctionnaires visés n'envoient sûrement aucun remerciement à Paul Lafitte.

L. de P.

La création d'une banque foncière

LE GRAND CONSEIL VA ETRE APPELE A DONNER SON AVIS SUR LE PROJET ELABORE

La Commission mixte chargée par le Grand Conseil d'étudier avec le Gouvernement la création d'une banque foncière vient de tenir une nouvelle réunion sous la présidence de M. le Ministre plénipotentiaire, Délégué à la Résidence Générale.

La Commission a constaté avec intérêt l'état d'avancement du projet et son complet accord sur les dispositions prévues qu'elle estime devoir répondre à la situation et aux besoins de l'agriculture tunisienne. Elle a émis, dans une entière communauté de vues, différentes sugges-

tions et observations qui ont été retenues par l'Administration.

Il ne lui reste à examiner que quelques points de détail avant une prochaine session extraordinaire où le Grand Conseil sera appelé à donner son avis sur le projet ainsi élaboré.

Mais pour bien faire il faudrait la compléter par un office de rachat pour les détaillants indigènes sans quoi l'effet de cette banque pourrait rester inopérant.

Les écoles de moins de 6 élèves

IL EXISTE 1.476 ECOLES QUI ONT MOINS DE 6 ELEVES

Pourquoi ne les supprime-t-on pas ? Leurs élèves, si ce sont des garçons, iraient à l'école des filles, et inversement.

Dans l'Ardeche, on cite 60 écoles qui ont de 0 à 6 élèves; dans l'Ille-et-Vilaine 100 écoles ont de 1 à 6 élèves.

M. Camille Benassy, député, intervenant dans le débat relatif au dernier budget de l'Education Nationale, a donné à la Chambre les précisions suivantes :

« Mon collège que vous voulez supprimer, qui n'avait que 39 élèves de l'enseignement secondaire — et qui en a maintenant 62 — avait 5 professeurs, dont le principal.

« Dans la même académie, le collège d'Ambert, qui comptait 48 élèves, avait 7 professeurs, dont le principal, 2 professeurs de plus pour 9 élèves de plus.

« Le collège de Brioude, pour 53 élèves, avait 8 professeurs, dont le principal, 3 élèves de plus, 1 professeur de plus.

« Au collège d'Embrun — il est vrai que c'est dans la montagne — pour 36 élèves il y avait 8 professeurs. A Bayeux, pour 44 élèves, il y a 8 professeurs.

« Au collège d'Issoudun, pour 66 élèves, il y a 7 professeurs. Au collège de Condom — il est vrai que c'est dans le Midi — pour 47 élèves, il y a 9 professeurs.

Première réforme urgente : l'école mixte.

Ne pourrait-on transformer en écoles mixtes les écoles d'une même commune qui, à elles deux, n'ont pas eu en moyenne depuis 5 ans, plus de 25 à 30 élèves pas un ?

M. Maurice Robert, député, a déposé un rapport n° 7131 sur le Bureau de la Chambre des députés, tendant à transformer les écoles spéciales rurales en écoles mixtes à une ou deux classes.

Voilà une réforme qui peut être réalisée immédiatement; elle permettra des économies et sera plus utile que la « quatrième gratuite » qui, elle, coûte fort cher. Ne nous gargarisons pas de mots; notre pays est un de ceux où l'instruction publique est la plus mal organisée. Le nombre formidable des illettrés en est la preuve aveuglante.

Jacques LE HARDY.

Ici, en Tunisie, nous sommes un peu logés à la même enseigne et il y aurait des écoles si proches l'une de l'autre qu'on pourrait aisément en fermer quelques-unes.

Un jaillissement de pétrole se produit dans le Gharb au Maroc

LE JET A DIX METRES DE HAUTEUR

Rabat, 20 mai. — Nous apprenons de source indigène mais digne de foi, qu'un jaillissement de pétrole a eu lieu vendredi dernier au forage d'essai situé à 300 mètres environ à l'est du douar Fragh, district d'Aïn-el-Hamra, région de Souk-el-Arba du Gharb.

Le forage pratiqué depuis deux mois environ avait une profondeur de plus de 350 mètres. Le jaillissement a atteint une hauteur de 10 mètres environ, dépassant la hauteur de la tour du forage qui mesure 8 mètres. On ne possède encore aucune indication ni sur l'intensité ni sur le débit du forage. Rappelons à cette occasion que déjà, en juillet 1918, c'est dans ce même douar Fragh qu'ont été relevées les premières traces de pétrole à la suite de sondages effectués à cette époque. C'est donc sur le champ de recherches déjà ancien qu'un résultat vient d'être obtenu.

Malgré le manque de précisions, on est d'accord dans les milieux compétents pour estimer que ce nouveau jaillissement peut ouvrir des perspectives fort intéressantes.

La Révision des Valeurs

Toute science est grosse de philosophie, et doit apporter à celle-ci sa contribution. Mais la philosophie vaudrait-elle une heure de peine, si elle ne nous apprenait à mieux vivre ? Au delà de ce qui est, la raison doit chercher ce qui doit être. L'action doit avoir ses postulats, c'est-à-dire déclarer ses buts et affirmer à qui elle doit obéissance.

Nous sommes ainsi conduits à une universelle révision des valeurs. Partout la raison a le devoir de tout approfondir et de remonter aussi haut qu'elle peut atteindre. Mais l'action n'attend pas ; avant même de savoir nettement pour quoi opter, nous avons déjà choisi. Obéir à la raison, ce n'est pour l'homme que se convertir, c'est-à-dire se corriger. Conversion difficile lorsqu'une insolente prospérité nous cache le vrai sens des choses et la vraie valeur de la vie. Quand tout nous réussit, comment sentirions-nous que nous sommes mal engagés ? Fort heureusement l'épreuve vient et nous sauve. Elle nous rappelle à la fois notre grandeur et notre petitesse. Ainsi, sous l'amertume purifiante de la souffrance, l'homme découvre ses erreurs et confesse ses fautes.

Notre génération saura-t-elle profiter des signes des temps pour réfléchir et reformer une civilisation qui s'achemine à la ruine ?

Comment un ordre économique où l'homme ne peut plus trouver l'emploi de son activité et subvenir par son travail aux besoins de son existence devant la catastrophe menaçante, n'est-il pas urgent de procéder à la révision des valeurs de notre civilisation ?

L'organisation économique actuelle est dans son fond inspirée par le lucre et elle foment le lucre.

On dit que l'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître. On exprime ainsi le danger qu'il y a à lui donner la souveraineté dans le monde ou dans les affaires.

L'appât du gain, le goût du risque se développent chez les meneurs d'enjeu qui provient le plus souvent de la bourse des autres. A ceux-ci tous les risques à long terme, à ceux-là tous les profits momentanés.

On s'explique alors toutes les installations qui ne produiront jamais la valeur qu'elles ont coûtées et la dissipation des capitaux employés à des industries artificielles.

L'industrie a parqué le travail en un coin des cités, là même où elle a accumulé les taudis et toutes les lèpres. Peut-être avait-elle honte de toute la laideur qu'elle enfantait ?

Faisons appel à un renouvellement des aînés pour toute tentative de révision des valeurs.

La suprême valeur est l'homme ; rien ne vaut que ce qui sert à l'élever en raison et en dignité morale. C'est lui qui confère sa valeur aux choses, elles ne valent que par lui et pour lui.

F. DREVON.

Echos et Nouvelles

NOS NOTES

Par le dernier courrier est arrivé dans notre ville M. Vincent Auriol, député de Toulouse.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

UN HUISSIER QUI VA TROP FORT
C'est celui du Kef, M. Calm, qui saisit à tort et à travers et inonde les journaux de ventes judiciaires qu'il opérera toutes les jours même !

Comment peut-il, même avec une bonne auto, exercer son ministère aux quatre coins du ressort de la justice de paix du Kef ?

Un rappel du parquet arrêterait le zèle intempestif de cet huissier qui veut mettre les bouchées doubles.

ASSOCIATION R. A. T.
Les R. A. T. (classes 87-95), service armé peuvent se renseigner sur la carte du combattant et la médaille interalliée en écrivant (timbre pour réponse) à l'Association R. A. T., 9, rue Dautancourt, Paris (17^e).

EXCITATION A LA GREVE
Notre excellent confrère la « Tunisie Française » signalait dans son numéro de jeudi dernier la présence au port de M. Habib Bourguiba, avocat et directeur de l'« Action Tunisienne » qui excitait les dockers à faire la grève.

Il renouvelait ainsi le geste de 1911 d'Ali Bach Hamba, avec les tramelots, ce qui lui valut de la part de M. Gabriel Alapetite un billet de passage pour une destination hors de la Tunisie d'où il ne revint jamais plus.

Notre confrère, qui est jeune, ferait bien de se souvenir de ce fait, car il pourrait lui en cuire.

LE GOUVERNEMENT TURC CONCLUT UN MARCHÉ AVEC LA SOCIÉTÉ KRUPP
Le gouvernement turc vient de conclure un marché de fourniture de matériel de chemin de fer d'un montant de 21 millions 500.000 marks, avec un consortium allemand dirigé par la société Frédéric Krupp. Les fournitures sont échelonnées sur six années à partir de 1933. Il s'agit d'un matériel destiné à la nouvelle voie ferrée Sivas à Erzeroum.

Et c'est la France, comme on nous l'a fait savoir, qui va naturellement prêter les millions pour régler les fournitures de Krupp !!!

Mais le Gouvernement est un peu là pour empêcher ce prêt.

POUR LES PHILATELISTES
A vendre un lot assez important de timbres tunisiens neufs et oblitérés et un grand nombre de timbres anciens tunisiens, français et des colonies.

S'adresser à M. l'Administrateur de la « Petite Tunisie » à Tunis.

re un marché de fourniture de matériel de chemin de fer d'un montant de 21 millions 500.000 marks, avec un consortium allemand dirigé par la société Frédéric Krupp. Les fournitures sont échelonnées sur six années à partir de 1933. Il s'agit d'un matériel destiné à la nouvelle voie ferrée Sivas à Erzeroum.

Et c'est la France, comme on nous l'a fait savoir, qui va naturellement prêter les millions pour régler les fournitures de Krupp !!!

Mais le Gouvernement est un peu là pour empêcher ce prêt.

Administration Intérieure de S. A. le Bey

A LOUER A LA MARSA

Le jeudi 8 juin, à 16 heures, il sera procédé, à l'Administration Intérieure de S. A. le Bey, de La Marsa, à la mise en location, par voie d'enchères publiques, d'une *oukala* située au centre de la ville et composée de dix-sept chambres, de deux maisons et d'un appartement de premier étage.

Pour tous renseignements, s'adresser, tous les jours, de 15 à 18 heures, à l'Administration de S. A. le Bey.

Le Président de l'Administration Intérieure de S. A. le Bey : Général SELIM DZIRI.

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

Avis

Il est précisé que les immeubles, objet des titres fonciers « Annetta Costanza » n° 6307 et Nianou Bernard n° 23.758 dont la vente aux enchères publiques est fixée au 23 juin 1933, à 10 h. du matin, dans les bureaux de la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, sont situés au lieu dit Kouba Kabira, région de Grombalia.

Administration des Habous

Avis d'échange

Il est donné avis au public que le lundi 12 courant, à 10 heures du matin, il sera procédé aux bureaux des Habous, à Medjez-el-Bab, à l'échange, par voie d'enchères publiques, de onze parcelles de terre faisant partie du terrain T. F. N. 23730, sis à Mutuelleville, à proximité du Belvédère, habous de Djamaïel Djedid, et accusant des contenances de 270 à 626 m² sur des mises à prix de 87 à 188 francs.

Avis de Constitution d'Enzel

Le jeudi 15 courant et les jeudis suivants, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'Administration des Habous, à Tunis, à la cession à enzel par voie d'enchères publiques, de onze parcelles de terre faisant partie du terrain T. F. N. 23730, sis à Mutuelleville, à proximité du Belvédère, habous de Djamaïel Djedid, et accusant des contenances de 270 à 626 m² sur des mises à prix de 87 à 188 francs.

Pour prendre communication des cahiers des charges et pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau Foncier N. 28 de l'Administration des Habous.

Administration des Habous

Avis

Constitution à Enzel

Le jeudi 8 juin prochain et les jeudis suivants, sauf ceux où les Administrations publiques chôment, il sera procédé, à 9 heures du matin, à l'Administration des Habous, à Tunis, à la constitution à enzel de 52 lots distraits des parcelles Saniet Ezzitoun, El Maâmara, Echamaïa, El Khabbazzia, et Saniet Erroumane, sises au Kram, habous Lagha, la superficie de chaque lot variant entre 210 m² et 919 m² et le prix du m² variant de 1,50 à 3 fr.

Pour prendre communication du plan et cahier des charges, s'adresser au Bureau Foncier n° 28 à la Djamaïa des Habous.

Le directeur des Habous, Mohamed SAADALLAH.

Station Thermale de Korbous

« SAISON D'ETE »

1^{er} Juin au 1^{er} Octobre, réduction de 50 % sur les tarifs des villas et appartements vides ou meublés des 6 premières catégories et de 25 % sur les 7 et 8^{es} catégories.

Autobus quotidien.

Tarifs et renseignements : 5, avenue de Paris à Tunis; tél. 16-15 et Directeur Exploitation à Korbous, tél. 4.

Placement Or

Sur terrain d'avent. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement. S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
41, Ave. Al-Djazira, 41

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

8, rue Léon Roches
TUNIS

Eau courante Ascenseur

12 appartements avec salle de bain privée

Chauffage central partout

Salle pour noces et banquets

J EYMON Propriétaire

Pianos

ERARD, PLEYEL & HOFMANN

Les Trois marques mondiales

J. & A. Bembaron

7, Rue d'Italie - TUNIS

N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix dédaignant toute concurrence.

PHARMACIE BLOCH

1, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI
Récompensés à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon

— 7, Rue Amilcar — TUNIS —
Directeur : M. Léonard RIZZO
La direction des cuisines a été confiée à M. J.E. GAC, ex-chef des cuisines de l'Hôtel d'Argenson, Paris.
Service à la grande carte. — Repas à 8 fr. — Pension 500 fr. demi-pension 300 fr., service non compris.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET César, agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goudronnés — Téléphone 1.39.
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS « Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. : Import-Tunis Tél. : 6

Compagnie de Navigation Mixte

Gie Touache — Paquebots-Poste Français
Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N° B 1624
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger
L'Agent principal : Casimir PEDELUPE

Banque Franco-Tunisienne
des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements. 13, Rue d'Alger — Tunis.

Garage Victorine

Box particulier — Entretien des autos
12, Rue de Vesoul (à 100^m de l'av. Jules-Ferry)

Moulins-Concasseurs Bamfords « LE RAPIDE »
MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage - TUNIS

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia
Départ de Tunis pour Marseille directs tous les samedis, du matin — Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

Office Français Immobilier & Commercial —
« ASSURANCES »
(18^e ANNEE)
28 Rue d'Italie — TUNIS — Téléphone. 18.95

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Plus que jamais

ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement.....
L'acquisition la plus sûre.....
C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hamмам-ليف.

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.
Voir ou écrire :
A. Naccache 10, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.49

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme au Capital de 100 millions de Francs entièrement versés
Dépôts à vue et à échéance fixe
Taux AVANTAGEUX

Agence en Tunisie :
TUNIS — BEJA — BIZERTE — MATEUR
MONASTIR — Sfax — SOUSSE

Escompte et Recouvrements
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
DE BOURSE ET DE CHANGE
Location de compartiments
de COFFRES-FORTS
— Dépôt de Gols —

LE CHAT NOIR

70°



EAU DE COLOGNE

TRIPLE EXTRAIT

Compagnie Algérienne

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 20.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 20, rue LAFAYETTE

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de chèques et d'épargne
Dépôts à vue et à échéance
Escompte et Recouvrements
Grossistes de Cambours
Prêts sur Marchandises
Bourse de Paris — Opérations sur Termes
Garde de Titres — Souscriptions
Placement de Rentes
Location de coffres-forts de toutes formes
— et de toutes les valeurs en Cote et en Bourse

Agences en France
et dans toutes les Villes et principales Agences de l'Algérie et du Maroc et du SYRIE

EN TUNISIE :
Tunis, Béja, Bizerte, Mateur, Sousse, Monastir, Médjez-el-Bab, Sfax, Kairouan, Mahdia, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djérba

Correspondants dans le monde entier

DEMANDEZ PARTOUT
le 1^{er} Hum Chauvet
JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR
Représentants-dépositaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85
Docteur JARMON, Docteur en Pharmacie, Faculté des Sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse, Pharmacien d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.

Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

Lisez *Excelsior* et *Dimanche Illustré* avec ses merveilleux *Biscot*, *Zid* et *Pinguin* et Alfred le pingouin.

VÊTEMENTS

J. BELLE



V. DARVAUX réunis
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS

Vêtements Civils et Militaires
Rayon spécial de décorations et insignes

Maisons recommandées

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des garés, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoli Montero et Garcia - Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour hommes. — M. A. Comby — 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie, en face la Poste, Tunis.

Grands Magasins de Nouveautés du Petit Paris n° 1, Avenue de France, Tunis — Frères Frères et Cie, propriétaires

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénod — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883 1, rue Zarkoun — Tunis

Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GORSE, BASCONE et MASCAT

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis — Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djérba

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes
Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays.
Ordres de Bourse, Dépôts de Titres, Location de coffres-forts

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à
MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France - TUNIS — Téléphone. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Craus admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPÔT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE

Chaux Hydraulique et Ciments

DÉPÔT : au Port (local de la Sté des Chaux et Ciments France-Afrique)
BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry — TUNIS — Tél. 1.79
POTINVILLE, Télph. N° 3 (Réseau d'Hamмам-ليف)